

PLAN DE TUTELLE

Remarque: Lorsque ce document est rempli dans le cadre d'une requête en nomination d'une tutelle des biens par le tribunal, veuillez insérer le titre et le numéro de dossier de la Cour.

(Joindre des feuilles supplémentaires au besoin)

SECTION I – Renseignements identificateurs:

A. Ce plan vise:

Nom et prénoms: _____
(designée dans le plan de tutelle comme <<la personne>>)

Adresse: _____

Numéro de téléphone: Domicile _____ Bureau _____

Date de naissance: _____

B. (1) En tant que tuteur proposé à la personne [ou procureur au soin de la personne] pour _____, j'ai consulté les personnes suivantes pour préparer ce plan de tutelle:

- la personne nommée en A
- les membres de la famille de la personne
- les amis de la personne
- les personnes qui donnent des soins à la personne
- le tuteur aux biens de la personne [procureur constitué en vertu d'une procuration perpétuelle]
- autres (prière de préciser les liens):

SECTION II – Domaines dans lesquels un pouvoir de prendre des décisions en matière de soin de la personne est demandé:

A. Je demande le pouvoir de prendre des décisions en matière de soin de la personne dans les domaines suivants: *(cochez les cases qui s'appliquent)*

- Soins de santé (y compris les décisions auxquelles s'applique la *Loi de 1996 sur le consentement aux soins de santé*)
- Alimentation
- Logement/protection
- Habillement
- Hygiène
- Sécurité

B. Pouvoirs exigeant une autorisation particulière du tribunal *(cette section ne doit être remplie que par les requérants qui demandent la nomination d'un tuteur à la personne par le tribunal)*:

1. Je demande au tribunal de prononcer une ordonnance m'autorisant à appréhender la personne [paragraphe 59(3)].

- Oui Non

2. Je demande au tribunal une ordonnance qui m'autorise à modifier les dispositions existantes concernant la garde d'un enfant ou un droit de visite, ou à donner, au nom de la personne, son consentement à l'adoption d'un enfant [paragraphe 59(4)]

- Oui Non

3. a) Je demande au tribunal un ordonnance qui me permet d'exercer d'autres pouvoirs et de m'acquitter d'autres obligations qui ne sont pas prévues par la *Loi de 1992 sur la prise de décisions au nom d'autrui* [alinea 59 (2) g].

- Oui Non

b) Si la réponse à la question 3 a) est affirmative, identifiez les autres pouvoirs et obligations:

C. Avis en ce qui concerne les questions extraordinaires:

La loi limite ou restreint le pouvoir d'un tuteur de prendre des décisions dans les domaines suivants relatifs au soin de la personne:

Stérilisation

La loi interdit au décideur au nom d'autrui de consentir à la stérilisation non thérapeutique d'un incapable mental qui ne peut prendre une telle décision. Toute proposition visant à consentir au nom de la personne, à sa stérilisation comme étant nécessaire sur le plan médical pour protéger sa santé doit être conforme à la loi et figurer dans le plan de tutelle ou faire l'objet d'une modification du plan de tutelle avant que le consentement ne soit donné.

Don de tissu régénérateur

La loi restreint le pouvoir d'un décideur au nom d'autrui en ce qui concerne les décisions visant à permettre les dons de tissu régénérateur par un incapable mental qui ne peut prendre une telle décision. Toute proposition en vue d'autoriser le prélèvement de tissu régénérateur pour implantation dans le corps d'une autre personne doit être conforme à la loi et figurer dans le plan de tutelle ou faire l'objet d'une modification du plan de tutelle avant que la permission ne soit accordée.

SECTION III – Le plan pour la prise de décisions personnelles:

(Prière de ne remplir que les sections qui concernent une demande de pouvoirs de prise de décisions et joindre toute la documentation pertinente supplémentaire.)

SOINS DE SANTÉ (Y COMPRIS LE TRAITEMENT), L'ALIMENTATION ET L'HYGIÈNE

Contexte:

- a) Décrire l'état de santé, l'alimentation et l'hygiène de la personne, y compris toutes les conditions médicales connues pour lesquelles un traitement est reçu ou proposé:

- b) Décrire les désirs exprimés ou les instructions données par la personne lorsqu'elle était capable, que vous connaissez et qui ont trait à des préférences en matière de soins de santé, de traitement, d'alimentation et d'hygiène, et joindre une copie de tout désir ou instruction par écrit (p. ex. une directive rédigée à l'avance, une procuration relative au soin de la personne, un testament biologique, etc.).

Plan:

c) Décrire les objectifs à long terme (2 à 6 ans) pour les décisions dans cette rubrique:

d) Décrire les mesures proposées (pour les 12 prochains mois) pour atteindre les objectifs dans cette rubrique:

e) Décrire brièvement les motifs:

HÉBERGEMENT ET SÉCURITÉ

Contexte:

a) Décrire les conditions actuelles d'hébergement de la personne, y compris tous les facteurs visant sa sécurité:

b) Décrire les désirs exprimés ou les instructions données par la personne lorsqu'elle était capable, que vous connaissez et qui ont trait à des préférences en matière d'hébergement et de sécurité et joindre une copie de tout désir ou instruction par écrit:

Plan:

c) Décrire les objectifs à long terme (2 à 6 ans) pour les décisions dans cette rubrique:

d) Décrire les mesures proposées (pour les 12 prochains mois) pour atteindre les objectifs dans cette rubrique:

e) Décrire brièvement les motifs:

INSTANCES JUDICIAIRES

Contexte:

a) Décrire l'état actuel de toute instance judiciaire en cours ou prévue en ce qui concerne cette personne (notamment le divorce, la garde, le droit de visite, l'adoption, les ordonnances de ne pas faire, les affaires pénales et les affaires de location immobilière):

b) Décrire les désirs exprimés ou les instructions données par la personne lorsqu'elle était capable, que vous connaissez et qui ont trait à des préférences quant à l'instance judiciaire en cours ou envisagée, et joindre une copie écrite, le cas échéant, de ces désirs ou instructions:

c) Si des instances judiciaires sont en cours, décrire les dispositions pour la représentation de la personne par un avocat, si elles sont connues:

d) Lorsqu'il existe un tuteur aux biens ou un procureur constitué en vertu d'une procuration perpétuelle, celui-ci est-il au courant de l'instance judiciaire en cours ou envisagée décrite en a)? Si tel est le cas, dire à quel titre il est concerné:

e) Êtes-vous au courant d'ordonnances ou jugements du tribunal rendus ou prononcés contre la personne? Dans l'affirmative, les décrire ou joindre des copies:

f) La personne est-elle en probation ou y-a-t-il des instances criminelles en cours dans lesquelles elle est impliquée? Si tel est le cas, veuillez fournir des détails:

Plan:

g) Décrire les objectifs à long terme (2 à 6 ans) pour les décisions dans cette rubrique:

h) Décrire brièvement les motifs:

EMPLOI, ÉDUCATION ET FORMATION

Contexte:

a) La personne a-t-elle un emploi, ou participe-t-elle à des programmes d'éducation ou de formation? Si tel est le cas, décrire l'état actuel:

b) Décrire les désirs exprimés ou les instructions données par la personne lorsqu'elle était capable, que vous connaissez et qui ont trait à des préférences en matière de participation à un emploi ou à un programme d'éducation ou de formation:

Plan:

c) Décrire les objectifs à long terme (2 à 6 ans) pour les décisions dans cette rubrique:

d) Décrire les mesures proposées (pour les 12 prochains mois) pour atteindre les objectifs dans cette rubrique:

e) Décrire brièvement les motifs:

LOISIRS ET ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

Contexte:

a) Décrire les activités auxquelles la personne participe (ou les activités importantes auxquelles elle participait), y compris les passe-temps, les cercles, les groupes, le bénévolat:

b) Décrire les désirs exprimés ou les instructions données par la personne lorsqu'elle était capable, que vous connaissez et qui ont trait à des préférences en matière de participation aux loisirs et aux activités sociales et culturelles:

Plan:

c) Décrire les objectifs à long terme (2 à 6 ans) pour les décisions dans cette rubrique:

d) Décrire les mesures proposées (pour les 12 prochains mois) pour atteindre les objectifs dans cette rubrique:

e) Décrire brièvement les motifs:

SERVICES SOCIAUX ET D'APPOINT

Contexte:

a) Décrire les services sociaux et d'appoint reçus par la personne au cours de l'année écoulée, y compris tous les services qu'elle reçoit actuellement:

b) Décrire les désirs exprimés ou les instructions données par la personne lorsqu'elle était capable, que vous connaissez et qui ont trait à des préférences quant aux services sociaux et d'appoint à recevoir:

Plan:

c) Décrire les objectifs à long terme (2 à 6 ans) pour les décisions dans cette rubrique:

d) Décrire les mesures proposées (pour les 12 prochains mois) pour atteindre les objectifs dans cette rubrique:

e) Décrire brièvement les motifs:

SECTION IV – Renseignements supplémentaires:

a) J'ai consulté la personne pour laquelle la tutelle est demandée lorsque j'ai préparé ce plan: *(cochez une case)*

Oui

Non

Dans la négative, veuillez donner vos motifs: _____

b) J'ai également consulté les personnes suivantes pour préparer ce plan: *(veuillez indiquer les nom et prénoms, adresse, numéro de téléphone et liens avec la personne des personnes que vous avez consultées)*

c) Si vous n'avez pas consulté les personnes mentionnées à la Section I – B (1) ci-dessus, donnez vos motifs:

d) Au mieux de ma connaissance, la personne pour laquelle la tutelle est demandée ne s'opposerait à aucun aspect de ce plan de tutelle: *(cochez une case)*

Oui, elle s'opposerait

Non, elle ne s'opposerait pas

Dans l'affirmative, veuillez expliquer: _____

e) En tant que tuteur à la personne, je sais que j'ai le devoir de favoriser l'indépendance de la personne et de l'encourager à participer aux décisions que je prends en son nom et de consulter les membres de la famille et les amis qui la soutiennent ainsi que les fournisseurs de soins. Voici mes plans en ce sens *(décrire brièvement)*:

LES PARAGRAPHES 66 (15) ET (16) DE LA LOI DE 1992 SUR LA PRISE DE DÉCISIONS AU NOM D'AUTRUI PORTENT QUE:

Par. 66 (15): LE TUTEUR AGIT CONFORMÉMENT AU PLAN DE TUTELLE.

Par. 66 (16): S'IL Y A UN PLAN DE TUTELLE, IL PEUT ÊTRE MODIFIÉ À L'OCCASION AVEC L'APPROBATION DU TUTEUR ET CURATEUR PUBLIC.

L'ARTICLE 67 DE LA LOI DE 1992 SUR LA PRISE DE DÉCISIONS AU NOM D'AUTRUI PORTE QUE:

Art. 67: L'ARTICLE 66, À L'EXCEPTION DES PARAGRAPHES 66 (15) ET (16), S'APPLIQUE, AVEC LES ADAPTATIONS NÉCESSAIRES, AU PROCUREUR AGISSANT EN VERTU D'UNE PROCURATION RELATIVE AU SOIN DE LA PERSONNE.

LES PARAGRAPHES 89 (5) ET (6) DE LA LOI DE 1992 SUR LA PRISE DE DÉCISIONS AU NOM D'AUTRUI PORTENT QUE:

Par. 89 (5): NUL DE DOIT; DANS UNE DÉCLARATION FAITE SELON UNE FORMULE PRESCRITE, AFFIRMER QUELQUE CHOSE QU'IL SAIT ÊTRE FAUX NI PROFESSER UNE OPINION QUI N'EST PAS LA SIENNE.

Par. 89 (6) : QUICONQUE CONTREVIENT AU PARAGRAPHE (5) EST COUPABLE D'UNE INFRACTION ET PASSIBLE, SUR DÉCLARATION DE CULPABILITÉ, D'UNE AMENDE D'AU PLUS 10 000 \$.

Date Signature du(des) tuteur(s)/procureur(s) proposé(s) au soin de la personne

Nom(s) : _____

Adresse(s) : _____

Numéro(s) de téléphone : Domicile _____ Bureau _____